



13 et 14 février 2026

1^{ère} Rallye Régional PEA VHC des Vins du Couchois

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques rallye VHC et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC. Il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 1^{er} rallye régional des Vins du Couchois et est complété par les articles spécifiques ci-après :

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile NIVERNAIS MORVAN, en qualité d'organisateur administratif et l'Association Cœur Rallye, en qualité d'organisateur technique organisent **les 13 et 14 février 2026 le 1^{er} RALLYE REGIONAL PEA VHC DES VINS DU COUCHOIS**. Le présent règlement a été enregistré par :

- La Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE FRANCHE COMTE : **N°2 en date du 18 décembre 2025**
- La FFSA : **N°8 en date du 18 décembre 2025**

Comité d'Organisation

Président : Nicolas JOLIVOT Vice-président : Michel PACAU

Membres : Amélie JOLIVOT, Lionel MOREIRA, Damien MICHOT, Serge JULLY, Emeline CAMUS, Michael BERNARD, Charles PERREAU, Océane LAPLANCHE, Jean-Michel PIGENET

Secrétariat du Rallye : Nicolas JOLIVOT 9 route du Pont 71490 DRACY LES COUCHES Tel 06.25.78.77.55

Email : coeur.rallye@gmail.com

Permanence du Rallye : Siège du SCC Rugby Sporting Club Couchois Zone de Loisir 71490 COUCHES du 13 février au 14 février de 09h00 à 20h00

Organisateur technique

Nom : Association Cœur Rallye 9 rue du pont 71490 DRACY LES COUCHES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS (Identiques au rallye Moderne)

Directeur de Course	Marie-Laure ALAIN	228679	0715
Commissaire Technique Responsable	Christian PERROT	12848	0308

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye Régional VHC des Vins du Couchois compte pour le challenge de la ligue Bourgogne Franche-Comté 2026.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : Elles seront effectuées les jours des reconnaissances lors de la remise du carnet d'itinéraire :

- Le 08 février 2026 de 09h00 à 17h00 Salle de réception de la mairie de DRACY Les COUCHES
- Le 13 février 2026 de 09h00 à 20h00 Salle du Siège du Rugby SCC zone de loisir 71490 COUCHES

A cette occasion, les équipages devront présenter les originaux des documents suivants :

- Permis de conduire Pilote et Copilote
- Licences Pilote et Copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture
- Passeport technique (PTH)
- Autorisation de prêt de véhicule si le pilote n'est pas le propriétaire
- Certificat d'immatriculation du véhicule de reconnaissance

A l'issue de ces vérifications et sous réserve de l'acquittement des droits d'engagement, il sera remis aux équipages, le road-book, le numéro de reconnaissance, les plaques rallye, les panneaux de portières et l'ensemble des autocollants. Il sera aussi communiqué l'heure de convocation aux vérifications techniques. Si des documents étaient manquants lors du contrôle administratif, ceux-ci devront être présenté lors du contrôle technique de leur voiture.

Lors du CH-10, avant départ du rallye, les équipages devront présenter les originaux du permis de conduire et de la licence.

Vérifications techniques : Elles se dérouleront le vendredi 13 février 2026 de 14h15 à 20h15 au Stade Henry LEVITTE Zone de Loisirs 71490 COUCHES.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} Rallye Régional PEA VHC des Vins du Couchois doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 02 février 2026.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Sur chaque engagement il sera prélevé 5€ qui seront reversés pour le challenge des commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté.

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 255€
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 510€

Les chèques seront déposés en banque la semaine suivant le rallye.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 Voitures autorisées

Conforme au règlement standard F.F.S.A,

4.2 Pneumatiques : Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'assistance est interdite sur tout le parcours. Elle est seulement autorisée sur le parc d'assistance réservé à cet effet, soit : **Parc d'assistance divisé en 4 zones dans la ville de Couches**

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} Rallye Régional PEA VHC des Vins du Couchois représente un parcours total de 78,9 km dont 39,9 kilomètres de secteur chronométrés. Une seule étape divisée en 3 sections.

Il comporte une épreuve spéciale, dénommée ES LA VIVRE, d'une longueur de 13,3 km. Elle se déroule sur les communes de DRACY LES COUCHES, SAINT MARTIN DE COMMUNE et SAINT GERVAIS SUR COUCHES.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Dimanche 08 février de 9h00 à 17h00
- Vendredi 13 février de 9h00 à 17h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.5 Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.5.17 Sécurité des concurrents

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée Stade Henry LEVITTE Zone de Loisirs 71490 COUCHES

Coupes : Chaque concurrent recevra un trophée

Prix : Les concurrents récompensés recevront un produit du terroir